



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE M.R.C. DES CHENAUX

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-602

Règlement numéro 2020-602 modifiant le plan d'urbanisme révisé

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé ». Il porte le numéro 2020-602.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme révisé (règlement numéro 2009-488). Il a pour objet d'inclure dans une affectation résidentielle une partie de la zone de réserve dans le secteur du périmètre d'urbanisation au sud du rang Saint-Alexis (secteur Neault). Il a également pour objet de modifier la carte des affectations du sol.

3. Le périmètre d'urbanisation

Le troisième alinéa de l'article 2.4.1 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout de la phrase suivante :

En 2020, une nouvelle partie de la zone de réserve dans ce secteur est remplacée par une affectation résidentielle pour faire face à la croissance résidentielle dans le périmètre d'urbanisation.

4. Plan des grandes affectations du sol

Le plan des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du Règlement sur le plan d'urbanisme révisé no 2009-488 est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie d'une aire d'affectation « Zones de réserve », le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme Annexe « A ».

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

GÉRARD BRUNEAU

Maire

ANDRÉE NEAULT

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,
extrait du Livre des Délibérations
et donnée à Saint-Maurice,

Ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Andrée Neault, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

